

« La promesse d'un régime universel sera tenue », annonce **Laurent Pietraszewski**

Pénibilité, âge pivot, situations spécifiques... Le secrétaire d'Etat en charge de la réforme des retraites fait le point sur l'état des négociations du projet gouvernemental.



Laurent Pietraszewski au ministère de la Santé lors de notre entretien. LP/Arnaud Dumontier

Par **Séverine Cazes, Daniel Rosenweg et Pauline Théveniaud**

Nommé le 18 décembre en remplacement de Jean-Paul Delevoye, Laurent Pietraszewski, le nouveau secrétaire d'Etat aux retraites, sera mardi au cœur des dernières négociations lancées en présence d'Edouard Philippe. Vendredi, il nous a reçus dans son ministère, avenue Duquesne (Paris, VIIe), pour évoquer l'état du projet de réforme après de nombreuses concessions aux salariés des régimes spéciaux.

Marins, policiers, militaires, danseurs de l'Opéra ont obtenu des aménagements à la réforme des retraites. Peut-on encore parler d'un vrai régime « universel » ?

LAURENT PIETRASZEWSKI. Compte tenu de la diversité de la population active en France, ces quelques cas que vous citez sont en réalité extrêmement limités. Sur le fond, la promesse d'un régime universel dans lequel un euro cotisé donnera les mêmes droits, est tenue. Je suis très sensible à ce que nous respections nos engagements de campagne. On a toujours expliqué qu'il pourrait y avoir, en fonction des activités, des âges de départ différents. Cela figurait dans le programme d'En Marche. Nous avons une approche pragmatique. L'universalité de la pénibilité n'est pas remise en cause si on admet que mettre sa vie en danger pour défendre la Nation ou partir en mer 20 jours d'affilée, c'est différent des autres métiers.

Pourquoi la pénibilité des marins ne serait-elle pas évaluée sur les critères généraux - le travail de nuit, le bruit... - applicables aux autres professions ?

Il faut avoir le courage de dire qu'il y a des situations extrêmement difficiles, exceptionnelles, et qu'elles doivent être prises en compte. Elles ne peuvent pas toutes rentrer dans un schéma général, aussi détaillé soit-il. On ne va pas demander à tous les Français : « Êtes-vous

en situation de partir en mer 20 jours, loin de votre famille, pour travailler 18 heures sur 24 ? »

Les Français comprendront pour les marins. Mais pour les pilotes ? Ceux-ci continueront de partir à 60 ans et surtout conserveront leur caisse autonome... N'est-ce pas un gros coup de canif à la promesse d'une seule caisse de retraite ?

Est-ce que les personnels navigants techniques et commerciaux vont intégrer le régime universel ? Oui. Auront-ils les mêmes taux de cotisation que les autres ? Oui. Auront-ils les mêmes règles que les autres ? Oui. Les pilotes avaient, historiquement, des taux de cotisation bien supérieurs, au-delà de 40 %. Ils disent que, compte tenu de leur spécificité en matière de sécurité, de leur taux de cotisation et de la redistribution des pilotes vers les personnels commerciaux, ils souhaitent prendre en charge, dans le cadre d'une caisse complémentaire, un certain nombre de dispositions qui leur permettront de partir à 60 ans. C'est un gage de sécurité pour tous ceux qui prennent l'avion. Il y a aussi un effort réel puisque la durée de travail des hôtesses et stewards passe de 55 à 60 ans. Les pilotes veulent surcotiser et se payer une prestation, à travers une caisse qui leur est spécifique. Dont acte.

Que va dire le gouvernement aux avocats qui veulent aussi garder leur caisse ?

Les pilotes ont accepté d'entrer dans le cadre universel, pas les avocats. J'ai eu beaucoup d'échanges avec leurs représentants, leur postulat de départ est qu'ils refusent l'universalité. Le gouvernement a un mandat clair : on va construire un système universel. Et plus redistributif.

Il n'y aura donc plus d'autres exceptions ?

Les pilotes ne font pas l'objet d'une exception, ils intègrent le régime universel. Ils vont y cotiser comme les autres. Et ils auront des dispositions spécifiques qui prennent en compte la pénibilité, la pression de la sécurité... Bref, la réalité de leur métier, mais ce sont eux qui les financeront. Pas la collectivité.

Résumons : certaines professions gardent un âge spécifique de départ, les pilotes gardent leur caisse et l'âge pivot sera modulé en fonction de la pénibilité. Ne va-t-on pas recréer un tas de petits régimes spéciaux ?

Non, il faut continuer à être transparent. Reconnaissons que des critères de pénibilité objectifs peuvent être pris, de façon universelle, qui vont être représentatifs de l'immense majorité des métiers. Mais qu'il y a aussi des situations spécifiques, exceptionnelles, qu'il faut regarder.

Vous allez donc établir une nouvelle liste de critères objectifs de pénibilité ?

On rentre dans une concertation. Pourquoi en 2017 avons-nous transformé le compte personnel de prévention de la pénibilité (*NDLR : C3P comptait dix critères*) en compte professionnel de prévention (*NDLR : C2P compte six critères, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux, les postures pénibles et manutentions manuelles de charge ont été supprimés*) ? Parce qu'il est très difficile de demander aux millions d'artisans et d'employeurs de mesurer combien leurs salariés portent de charge, combien le couvreur porte de tuiles... Cette approche théorique est une belle idée, mais elle n'est pas

opérationnelle. Les critères du C2P, on va les garder, mais on ne va pas remettre des critères purement formels qui ne fonctionnaient pas.

Comment convaincre les Français que la réforme est juste si l'ouvrier de l'agro-alimentaire, lui, n'a pas le droit de partir à 60 ans contrairement aux pilotes ?

Premièrement, en dehors du débat sur la pénibilité, la réforme sera plus redistributive pour ces métiers souvent manuels et peu rémunérés. La cotisation de 2,81 % que vont payer les actifs qui gagnent plus de trois fois le plafond de la Sécurité sociale (*NDLR : au-delà de 123 408 euros par an*) va améliorer la solidarité envers eux. Deuxièmement, il faut transformer notre modèle social par étages. On veut donner aux uns et aux autres de l'agilité sur le marché du travail et on demande aux employeurs, dont l'Etat, de construire des parcours professionnels, de travailler sur la retraite progressive, les fins de carrière... C'est tout le sens de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » qu'a fait voter la ministre du Travail, Muriel Pénicaud , et qui va faciliter la formation professionnelle des personnes.

Vous martelez que c'est une réforme « sociale ». D'après les sondages, une majorité de l'opinion n'est pas convaincue. Le gouvernement a-t-il commis une erreur en voulant à la fois créer une retraite par points et rétablir l'équilibre financier du régime actuel ?

Nous avons été transparents. Dès la campagne présidentielle, nous avons affirmé notre choix en faveur d'un système par répartition et d'un nouveau système qui englobe 99 % des actifs, afin qu'il soit plus redistributif. Sans doute n'avons nous pas fait preuve d'assez de pédagogie - y compris les députés, dont j'étais encore il y a quinze jours - malgré plus de 150 réunions et ateliers citoyens. J'en ai retenu

qu'il faut renforcer la confiance dans la parole des décideurs politiques.

La réforme va-t-elle bien prévoir un âge pivot fixé à 64 ans avec un système de bonus-malus ?

L'âge pivot constitue un vrai progrès social en particulier pour les 25 % de Français qui partent aujourd'hui au-delà de 64 ans. Cet âge pivot ne remet pas en cause l'âge légal qui restera fixé à 62 ans. Les Français qui le souhaitent pourront continuer à partir à 62 ans mais le système de bonus-malus permettra de renforcer les incitations à travailler plus longtemps pour équilibrer le système. Ceux qui soutiennent le système par répartition s'accordent à dire que les pensions et les cotisations doivent être équilibrées sur une période de cinq ans. Augmenter les cotisations ou baisser les pensions - c'est-à-dire baisser le pouvoir d'achat des actifs ou des retraités - n'est pas une bonne chose. Les partenaires sociaux, qui gouverneront le futur système, pourront faire des propositions. S'ils ont une autre idée, on prend !

Il y aura donc bien les deux volets : réforme du système et équilibre financier.

Oui, il faut qu'on soit crédible. Ce n'est pas tabou de dire qu'il faut que le système de retraite dans lequel nous vivons doit être à l'équilibre sur cinq ans. C'est juste se comporter en bon père de famille.

Les négociations continuent mais avez-vous une idée du coût de la réforme ? On parle de 10 à 15 milliards d'euros par an.

Nous ne faisons pas cette réforme pour faire des économies. On la fait pour gagner une vraie solidarité intergénérationnelle, pour avoir un socle solide pour le vivre ensemble. Parmi les pays de l'OCDE, la France est le pays qui consacre la part de sa richesse nationale (le PIB)

la plus importante aux retraites. C'est bien. Nous gardons cette ambition-là. Quand on réécrit la façon dont les solidarités doivent s'exprimer dans la société, le contrat social entre l'Etat et ses fonctionnaires, les droits familiaux... Forcément, il y a un coût induit de la réforme. Par exemple, il faut assumer de faire un investissement dans la rémunération des enseignants pour protéger et préserver le montant de leur pension. Parallèlement les régimes spéciaux qui représentent un coût de 9 milliards d'euros par an pour l'Etat, disparaîtront.